



Rhône-Alpes Région

M. JEAN-FRANÇOIS CARENCO
Préfet de région

Préfecture du Rhône
 106, rue Pierre Corneille
 69419 LYON Cedex 03

Lyon, le 11 décembre 2014

Réf. : 86-AG-AC.JCK-2014

Objet : demande de suspension urgente des défrichages en respect des délais de recours, et d'audit environnemental sur le projet d'implantation d'un Center Parcs dans les Chambaran (Isère)

Monsieur le Préfet,

L'opposition au projet d'implantation d'un Center Parcs à Roybon dans les Chambaran a désormais pris une dimension nationale.

Le groupe des élu-e-s Europe Ecologie Les Verts au Conseil régional Rhône-Alpes est mobilisé depuis 2009 contre ce projet immobilier qui touche une zone humide Natura 2000, tête d'un bassin hydrologique fragile, vital pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation agricole dans les départements de la Drôme et de l'Isère. Il a également dénoncé la contribution de ce projet au développement d'une filière touristique non durable, financée massivement par de l'argent public ; d'une part grâce à la niche fiscale Censi-Bouvard, prolongée par Mr Cahuzac sans avis de la commission des Finances de l'Assemblée, alors que les niches fiscales sont dénoncées par le Gouvernement par ailleurs ; d'autre part grâce aux aides financières directes des collectivités dépassant les 100 millions €, soit environ 240 000 € de subvention publique par emploi créé.

Au-delà de ce constat, il est incompréhensible que l'arrêté de M. le Préfet de l'Isère (2014 276-0015 du 3 octobre) ait pu autoriser un projet qui est manifestement « hors la loi sur l'eau » comme le montrent les arguments dûment étayés de la commission d'enquête loi sur l'eau de juillet 2014 qui a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur le projet, confortant l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) de mars 2014.

Les éléments apportés ensuite par la société Pierre et Vacances n'ont pas levé les réserves massives contenues dans ces deux rapports et notamment dans les conclusions de la commission d'enquête loi sur l'eau. Le préfet de l'Isère a manifestement commis une erreur d'appréciation en signant néanmoins sa déclaration d'utilité publique.

Téléphone : 04 26 73 40 00
 Télécopie : 04 26 73 42 18

Conseil régional Rhône-Alpes - 1, esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 02
www.rhonealpes.fr

*Pour venir à la Région, utilisons les transports en commun : Tramway 1 - Bus n° 63 - 8 - 91
 Cars du Rhône lignes 105 - 125 - 185 - Arrêt Montrochet / Hôtel de Région*

Notre groupe a demandé au président de la région Rhône-Alpes de revoir la position adoptée jusqu'alors par la région au vu de ces nouvelles données du dossier. Ces éléments ont conduit Jean-Jack Queyranne à vous demander récemment, par courrier en date du 2 décembre, la suspension du chantier pour respecter les délais légaux de recours afin que la justice puisse analyser et statuer sur les recours déposés par les associations.

Aujourd'hui, alors que le tribunal administratif de Grenoble a décidé de reporter au 18 décembre 2014 son audience, afin de lui permettre l'analyse groupée des recours en référé suspension qui ont été déposés sur ce dossier, ...le chantier de défrichage continue !

Cet état de fait est une remise en cause grave d'un des principes qui fondent notre démocratie.

En effet à chaque décision de la collectivité, à quelque niveau que ce soit - et les décisions de l'Etat et de ses agents ne peuvent pas faire exception - les citoyens et forces vives de la Nation doivent pouvoir porter un recours devant la justice.

Ce droit, lié à l'urgence de suspendre le projet dans l'attente de la décision du juge, est manifestement nié de manière forte puisque le tribunal en charge d'instruire les recours va le faire alors que la destruction du bois des Avenières à Roybon est en cours... ou sera peut-être même intégralement détruit lors de sa décision, le mettant ainsi devant le fait accompli. Il serait inacceptable de devoir constater a posteriori, comme à Sivens, la dégradation irrémédiable d'un environnement naturel.

Nous vous demandons, de manière urgente, de faire respecter -dans les faits- le principe démocratique du respect des délais de recours, en faisant suspendre sans délais les travaux sur le site de Roybon, ceci - a minima - pendant le délai nécessaire au tribunal administratif de Grenoble pour qu'il statue de manière sereine sur les recours en référés-suspension en cours.

Nous vous informons par ailleurs de notre demande, en date du 8 décembre, d'un audit environnemental auprès de Mme la Ministre de l'environnement.

Comptant sur votre engagement sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, nos respectueuses salutations.

Pour le groupe Europe Ecologie - Les Verts,

Pour le groupe Europe Ecologie - Les Verts,



Alexandra Cusey
Co-présidente



Jean-Charles Kohlhaas
Co-président